

Séance du Bureau Syndical en date du jeudi 28 mars 2024

Date de la convocation : 21 mars 2024

N° d'ordre	Objet	Vote
DÉLIBÉRATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT		
BS20240328001	Création de 8 emplois permanents d'agent de déchèterie, d'1 emploi permanent d'assistant.e administratif.ve du service déchèterie, d'1 emploi permanent de juriste marchés publics, d'1 emploi permanent de directeur.rice du Pôle Travaux – Informatique, d'1 emploi permanent de gestionnaire carrière / paie, d'1 emploi permanent d'assistant.e de gestion financière, d'1 emploi permanent de responsable d'exploitation amiante et chargé.e de projets, d'1 emploi permanent d'assistant.e ressources humaines	Adoptée à l'unanimité
BS20240328002	Modification de la délibération n° BS20231220004 : Modification du tableau des effectifs	Adoptée à l'unanimité
BS20240328003	Délibération confirmant l'attribution de la prime de responsabilité au Directeur Général des Services	Adoptée à l'unanimité
DÉLIBÉRATIONS RELATIVES A LA COMPÉTENCE OBLIGATOIRE « Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés »		
BS20240328004	Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes agréés	Adoptée à l'unanimité
BS20240328005	Avenant n° 2 de la convention relative à la prise en charge et à la collecte des déchets diffus spécifiques (DDS) en déchèteries suite à l'extension du périmètre du SIAVED	Adoptée à l'unanimité
DÉLIBÉRATIONS RELATIVES A LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « Collecte des déchets ménagers et assimilés »		
	/	